

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025  
À 20 HEURES  
À L'HÔTEL DE VILLE DE SENNETERRE

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
  - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
  - 5.2. Nomination d'un maire suppléant
  - 5.3. Adoption du règlement n° 2025-751 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats
  - 5.4. Retraite de M. Marcel Marcotte
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
  - 6.1. Nomination d'un adjoint au responsable de l'urbanisme
  - 6.2. Demande de dérogation mineure de Propriétés immobilières SDLP Limité (IGA Senneterre) au 760, 10e Avenue
  - 6.3. Demande de dérogation mineure de M. Sylvain Guillemette au 95, chemin du Parc Industriel
  - 6.4. Demande de dérogation mineure de la Corporation de développement communautaire Universeau au 160, 13e Avenue
  - 6.5. Autorisation de lancer à un appel d'offres sur invitation : achat d'une débroussailleuse mécanique
7. Sécurité publique et incendie
  - 7.1. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
  - 8.1. Bibliothèque de Senneterre : abolition des frais d'abonnement
  - 8.2. Bibliothèque de Senneterre : abolition des frais de retard
  - 8.3. Demande d'aide financière de la Commission des loisirs de Senneterre
  - 8.4. Demande d'aide financière du Corps Musical Les Émeraudes de Senneterre

...2



- 
- 8.5. Demande d’aide financière des Patins Magiques pour le Festival Régional Patinage Plus Clémence Gilbert
  - 8.6. Aide financière à l’Association des amis du hockey mineur de Senneterre pour la location du local pour le restaurant
  - 9. Sujets à ajouter
    - 9.1. \_\_\_\_\_
    - 9.2. \_\_\_\_\_
    - 9.3. \_\_\_\_\_
    - 9.4. \_\_\_\_\_
    - 9.5. \_\_\_\_\_
  - 10. Période de questions
  - 11. Levée de la séance